

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 01 JUIN 2023

Délibération n°2023.06.087.B

Acquisition d'une nouvelle infrastructure de stockage et services associés : Lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres

LE PREMIER JUIN DEUX MILLE VINGT TROIS à 16 h 00, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 26 mai 2023

Secrétaire de Séance: Michel ANDRIEUX

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **19**

Nombre de pouvoirs: **5**

Nombre d'excusés: **3**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Gérard DESAPHY à Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL à Bertrand GERARDI, Dominique PEREZ à Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Isabelle MOUFFLET, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

Excusé(s):

Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230601-2023_06_87B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2023

Publication : 06/06/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1ER JUIN 2023

**DÉLIBÉRATION
N°2023.06.087.B**

Rapporteur : Monsieur GERARDI

ACQUISITION D'UNE NOUVELLE INFRASTRUCTURE DE STOCKAGE ET SERVICES ASSOCIES : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE ET DURABLE

Enjeux : [90401 -9) POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE ET DURABLE]

Pour les besoins des services de l'agglomération (et de la ville-centre dans le cadre du service commun « Systèmes et Réseaux »), GrandAngoulême souhaite acquérir et mettre en place une nouvelle infrastructure de stockage en remplacement de celle acquise en 2017 et, au-delà, rendre possible une évolution vers un plan de continuité d'activité de l'infrastructure.

Afin de satisfaire ce besoin, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L2124-2, L2113-10, R2113-1, R2113-4 à 6, R2124-2, R2131-16 à 20 et R2161-2 à 5 du Code de la commande publique.

Le contrat est un marché simple à prix forfaitaire par tranche correspondant aux prestations de fournitures, livraisons, mise en service ainsi que les services liés à la garantie.

Conformément aux articles R2113-4 à 6 du Code de la commande publique, le marché est fractionné en tranches de la manière suivante :

- Tranche ferme : Remplacement de l'infrastructure actuelle sans haute disponibilité ni plan de continuité d'activité (PCA) ;
- Tranche optionnelle n°1 : Mise en œuvre d'une nouvelle infrastructure en haute disponibilité ;
- Tranche optionnelle n°2 : Extension de la garantie pour une sixième (6ème) année de la tranche ferme ;
- Tranche optionnelle n°3 : Extension de la garantie pour une sixième (6^{ème}) année de la tranche optionnelle n°1.

Le marché prend effet à compter de sa date de notification jusqu'à expiration de la période de garantie. Le délai de garantie est de cinq (5) ans minimum à compter de l'admission du système. Les tranches optionnelles n°2 et n°3 prévoient une extension de garantie pour une année supplémentaire.

Le montant du marché est estimé à la somme de 450 000,00 € HT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230601-2023_06_87B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2023

Publication : 06/06/2023

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus pour l'acquisition d'une nouvelle infrastructure de stockage et les services associés.

D'AFFECTER un montant de 450 000 € de l'Autorisation de programme (AP) 109 votée au Budget primitif 2023 et d'un montant total de 1 166 000 € au financement de l'opération d'acquisition d'une nouvelle infrastructure de stockage sur l'opération non votée 1010902.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur Bertrand GERARDI, en qualité de conseiller délégué membre du bureau en charge de la commande publique, à signer le marché à venir ainsi que la (ou les) procédure(s) négociée(s) en cas d'appels d'offres infructueux et, le cas échéant, les actes liés à sa résiliation.

D'IMPUTER la dépense sur le Budget principal, AP 109 Renouvellement matériel service commun, opération votée 10109 (affectation sur opération non votée 1010902 Projet stockage).

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230601-2023_06_87B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2023

Publication : 06/06/2023